



**Arrêté temporaire n°24-AT-0256
Portant réglementation du stationnement**

BOULEVARD ROBERT BARRIER

**Objet : 12ème
rassemblement
Renault Sport et
Alpine**

Interdiction de
stationnement

Du 7 juin 2024 au 8 juin
2024

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande de l'association Aix Auto Sport, représentée par Monsieur Eric Leroy,

Considérant que l'organisation du 12ème Rassemblement Renault Sport et Alpine rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 07/06/2024 au 08/06/2024 BOULEVARD ROBERT BARRIER,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du 07/06/2024 dès 07h00 et jusqu'au 08/06/2024 à 20h00, le stationnement des véhicules est interdit BOULEVARD ROBERT BARRIER sur les 12 premiers emplacements qui se situent à l'entrée de l'esplanade et en face du camping du Sierroz. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux organisateurs et participants à l'événement.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet.**

ARTICLE 4 :

Destinataires :

- Aix Auto Sport

Arrêté N° 24-AT-0256
1/2

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

- Monsieur le Commandant de Police
- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 23 avril 2024



**Pour le maire
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Jean-Marc VIAL**

Arrêté N° 24-AT-0256
2/2